

1.9.1.4.

Zones UE

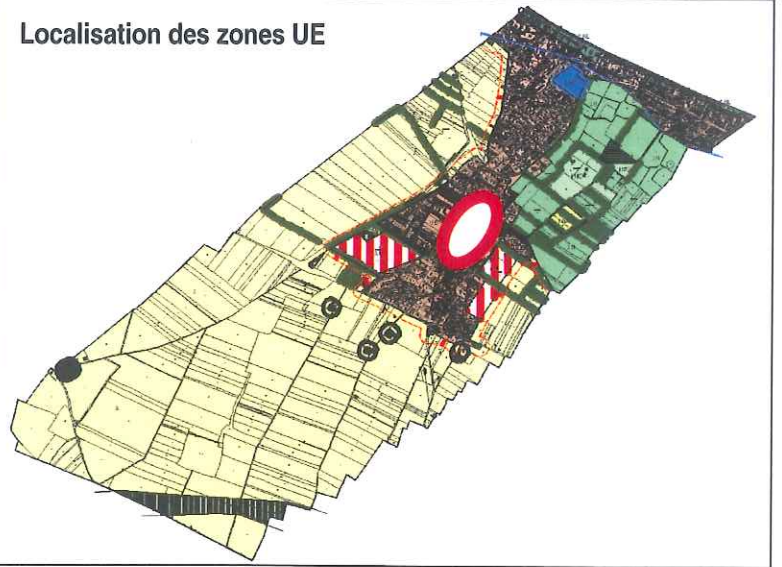
Les fondements de la zone :

La zone UE n'existait pas au POS. Elle se compose d'un seul secteur :

- La zone UE, (7,7 ha) regroupe les équipements du pôle municipal autour de la Mairie, des écoles et de la ferme ainsi que son terrain. L'objectif de ce classement est de privilégier la réorganisation des équipements existants, d'envisager la transformation des locaux de la ferme et de transformer le parc de la mairie.

Un emplacement réservé a été mis en place au profit de la Municipalité sur le terrain et les constructions de la ferme dans cet objectif de réorganisation de l'ensemble central municipal.

Localisation des zones UE



Les principes règlementaires de la zone :

En zone UE : seuls les équipements collectifs d'intérêt général sont admis.

